

# LIVRET D'ACCUEIL

---

*Afin que cette formation se déroule au mieux et soit bénéfique à chacun, vous trouverez ci-dessous les éléments qui vous permettront d'entrer en formation sereinement sans avoir à vous préoccuper de certains détails qui ont leur importance et qui se doivent d'être clairs afin de vous permettre de vivre au mieux ce moment.*

## BIENVENUE CHEZ SECURE ACADEMY

---



**Centre de formation spécialisé dans l'apprentissage de la langue française  
ainsi que dans le domaine de la sécurité**

## SOMMAIRE

- ❖ **Nos Valeurs**
- ❖ **Le projet pédagogique**
- ❖ **L'organigramme**
- ❖ **Les modalités pédagogiques de formation**
- ❖ **Aspects périphériques**
- ❖ **Les personnes en situation d'handicap**
- ❖ **Le mot de fin de la direction**
- ❖ **Conditions Générales de Vente**

## Nos 3 valeurs fondamentales :

**La compréhension des besoins** : Nous prenons le temps de vous écouter et de comprendre vos aspirations professionnelles. Nous analysons vos compétences et vos intérêts afin de vous proposer la formation la mieux adaptée à votre profil.

**L'accompagnement** : Notre centre de formation vous accompagne durant l'intégralité de votre formation et reste à votre disposition pour vous permettre d'atteindre votre objectif. Mais parce que la formation est un élément clé de notre métier, nous vous accompagnons également pendant votre carrière. En effet, vous serez informés dès qu'une remise à niveau ou qu'un recyclage est nécessaire.

**La convivialité** : Les cours sont menés dans une ambiance conviviale, de façon participative et interactive, développant l'implication de chacun sans perdre de vu votre objectif sous l'œil attentif du formateur.

## Notre Projet pédagogique :

L'intégralité de notre projet pédagogique dépend de l'expression de vos besoins.

Nous dispensons des formations autour des axes de la sécurité incendie et de l'apprentissage de la langue française, pour vous permettre d'atteindre vos objectifs professionnels ou maintenir vos compétences lors de vos emplois respectifs.

Coté sécurité incendie, votre succès est notre priorité ! Nous entretenons des partenariats avec des entreprises de sécurité renommées qui recherchent activement des professionnels formés. Nous mettons tout en œuvre pour vous aider à trouver un emploi correspondant à votre formation et à vos inspirations.

Coté apprentissage du français, nos formateurs sont des experts du domaine linguistique. Ils partagent leur expérience pratique et leurs connaissances approfondies pour vous offrir une formation de qualité.

### ***Méthode pédagogique :***

- En présentiel dans notre centre de formation.

### ***Modalités pédagogiques :***

- Test d'entrée (test de positionnement par rapport à la formation choisie)
- Apports théoriques
- Mises en situations professionnelles
- Test d'évaluations en fin de formation

### ***En chiffres 2024 :***

**+ 3000** étudiants formés

**97%** de taux de réussite aux examens

## Lieu :

La formation se déroule dans notre centre de formation « SECURE ACADEMY » : 70 Avenue Victor Hugo – 93300 AUBERVILLIERS

## Durée et Horaires de la formation :

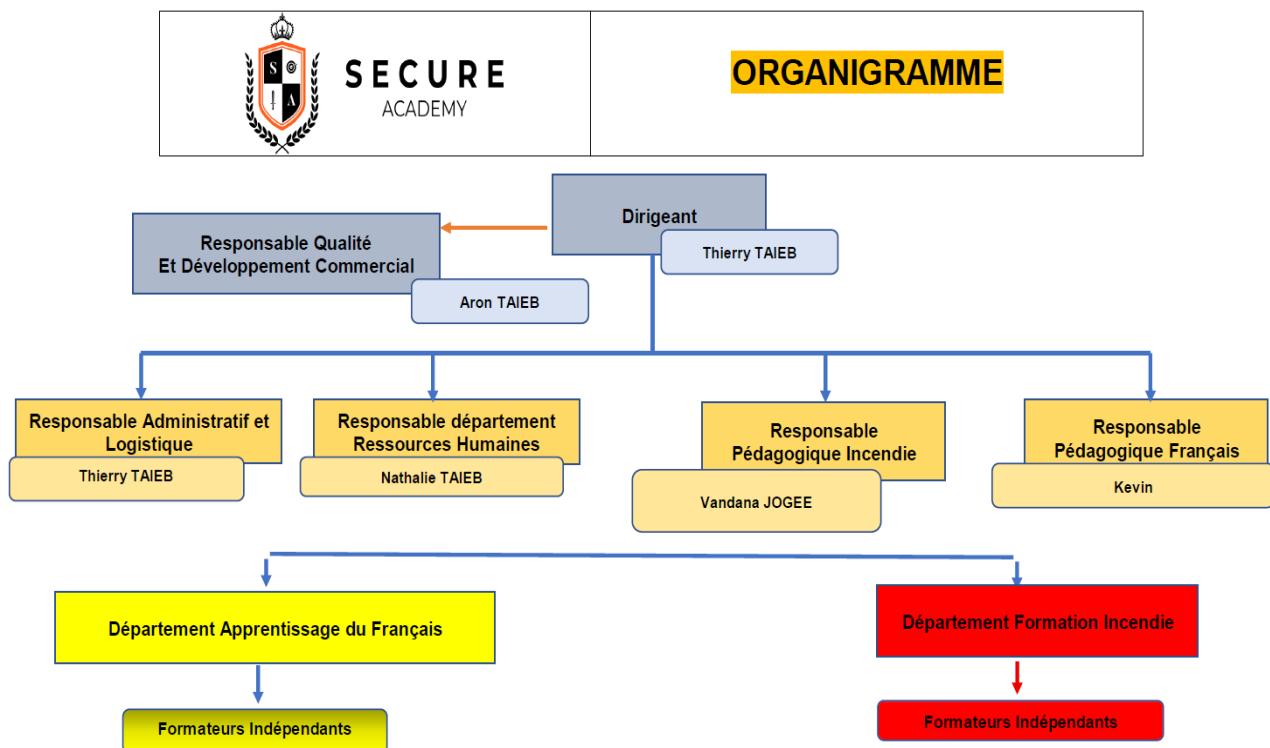
Selon le programme choisi, une convocation avec les dates et horaires, vous sera envoyée.

## ORGANIGRAMME ET CONTACT

### Contact :

Pour toute demande d'informations, nous sommes disponibles par :

- + Courriel : **contact@secure-academy.fr**
- + Téléphone : **01 89 71 54 14**
- + Site internet : **secure-academy.fr**



## Modalités d'inscriptions :

- Selon la demande, l'offre de formation est transmise dans un délai d'une semaine.
- Selon le temps de validation par le commanditaire, la formation peut se dérouler dans un délai de 10 jours après l'accord de l'organisme de financement.

- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 2 jours avant le début de la formation.
- Dès que les modalités sont définies, une convention vous sera envoyée, pour un retour signé à l'organisme de formation.

### Les modalités pédagogiques de formation :

Nous vous accueillons dans un espace de formation aménagé et équipé de 300m2. L'espace comprend 6 salles de formation équipées d'écran de projections, de tables et chaises suffisantes pour accueillir 12 à 20 stagiaires.

Des espaces privatifs sont à la disposition des nouveaux apprenants afin de réaliser les tests de pré-sélection et d'analyse des besoins.

Les modalités pédagogiques, le rôle du formateur, les matériels utilisés, les documents remis aux participants et la nature des travaux demandés sont repris ci-dessous.

L'action de formation se déroulera dans une salle d'une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, équipée d'un écran de projection et d'un paperboard afin de pouvoir aisément garantir un bon déroulement de la formation du point de vue pédagogique et technique.

L'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique au groupe de bénéficiaires présents.

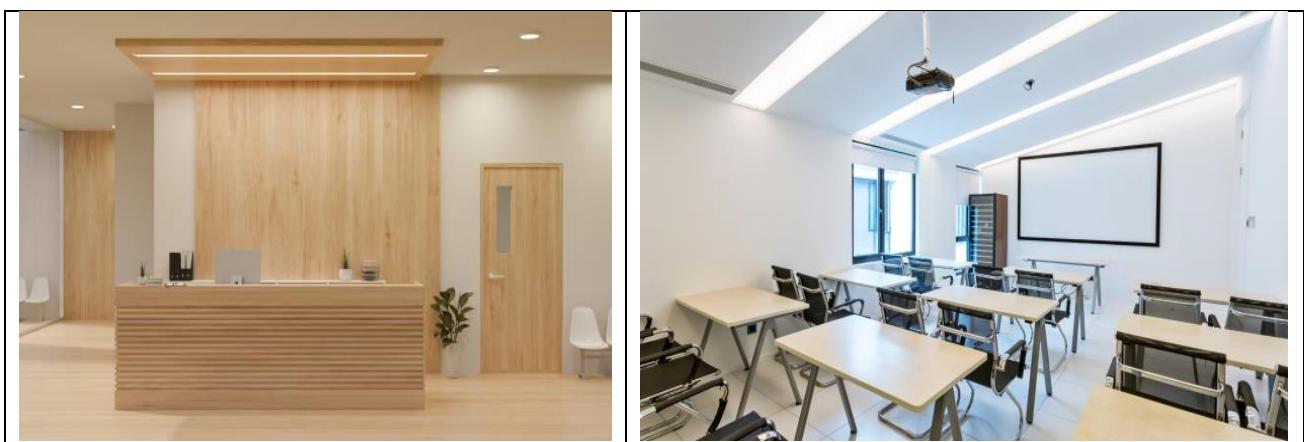
La formation en présentiel se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis aux bénéficiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de cas pratiques (Développer des comportements efficaces, simples et adaptées dans la relation en face à face).

Les apports pratiques et les apports théoriques seront adaptés au programme étudié.

Le formateur veillera à ce que chaque stagiaire puisse poser ses questions afin de faciliter le transfert de connaissances.

**Le formateur** remettra, dès l'ouverture de la journée de formation, un support pédagogique permettant à chaque stagiaire de suivre le déroulement de l'action de formation professionnelle, et ainsi accéder aux connaissances constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation professionnelle.

Il sera demandé à chaque stagiaire de s'attribuer ces ressources.



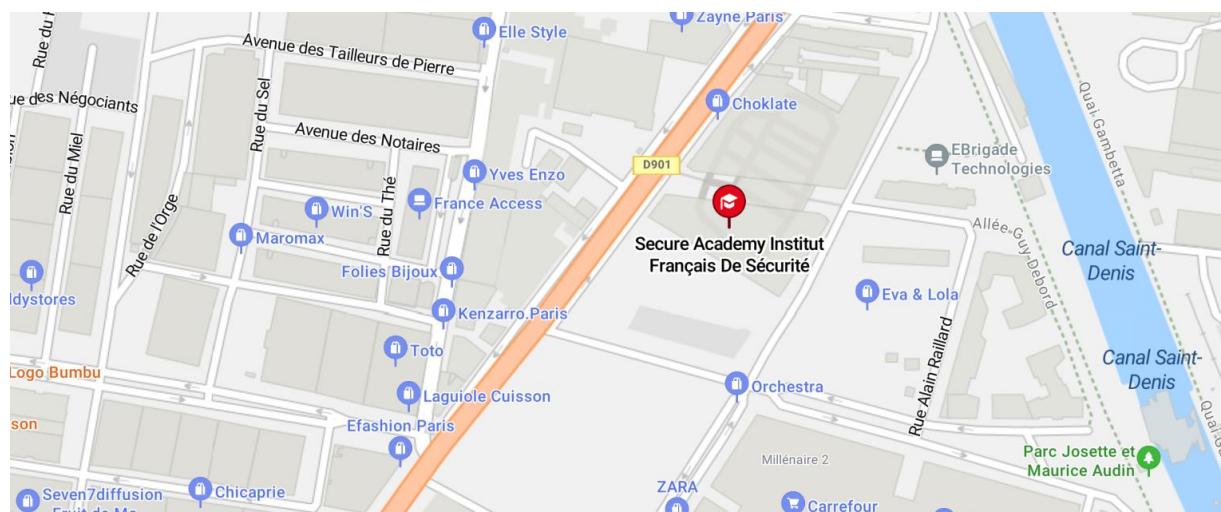
## Les accès pour joindre notre centre de formation :

## **Vous arrivez en transport en commun :**

- Arrêt de bus « Gardinou » - Ligne 35, 139 et N43
  - Arrêt de bus « La Haie » - Ligne 35 et N43 à 5 min à pied

## **Aspects périphériques :**

Le centre de formation est entouré de magasins et d'espaces de restauration. Le centre commercial Le Millénaire se situe à 280 mètres. Vous y trouverez divers magasins et espaces de restaurations. Enfin, le centre est situé proche de la rue principale où vous trouvez différents restaurants.



## **Vous avez besoin de vous loger :**

Deux hôtels à 15 minutes à pied du centre de formation :

- Hôtel Millenium's Paris
  - Hôtel Ibis Budget Paris Porte d'Aubervilliers
  - Hôtel Victor Hugo



# Formation Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de niveau 1 (SSIAP 1)

Formation enregistrée au Répertoire Spécifique SSIAP : RS5641

**Pré-inscription 100% gratuite et sans engagement**



**Eligible**



70 avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

contact@secure-academy.fr

01 89 71 54 14

secure-academy.fr

Programme : 70 heures  
Taux de réussite : **85%**

**Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux :**



# Formation Préparation à la certification Voltaire

Pré-inscription 100% gratuite et sans engagement



**Avec Secure Academy, franchissez les barrières linguistiques et embrassez votre avenir en France !**

 70 avenue Victor Hugo 93300 AUBERVILLIERS

 [contact@secure-academy.fr](mailto:contact@secure-academy.fr)

 01 89 71 54 14

 [secure-academy.fr](http://secure-academy.fr)

Taux de réussite : **91%** au test après avoir effectué une préparation chez nous

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux :



## Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap

Au moment de l'inscription, veuillez nous informer si vous avez un besoin particulier d'accessibilité : supports pédagogiques, ressources humaines ou assistance technique.

N'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions étudier les possibilités d'accueil et d'accompagnement.



En cas de besoin, veuillez contacter notre référent Handicap au courriel suivant : [contact@secure-academy.fr](mailto:contact@secure-academy.fr)

### Procédure d'Adaptation du HANDICAP

Désignation Type de handicap	X = oui	Solutions apportées
1) Handicap mental (ou déficience intellectuelle)		Aide aux compléments des documents écrits Aide à la lecture des documents Mise en relation avec le référent handicap en vue de définir les adaptations possibles en fonction des formations à dispenser
2) Handicap auditif		Documents écrits Traducteur en langue des signes agréé (Demande auprès de sociétés spécialisées) coût supplémentaire à la charge du stagiaire déficient
3) Handicap visuel		Documents écrit en caractères adaptés Traduction des documents supports de cour et documents type QCM pour examen final Utilisation de documents en BRAIL (Demande auprès de sociétés spécialisées) coût supplémentaire à la charge du stagiaire déficient
4) Handicap moteur		Salle de formation au Rez de Chaussée avec accessibilité aux handicapés Formation dans les locaux de l'entreprise de la personne déficiente
5) Autisme et Troubles Envahissants du Développement		Autisme : pas de moyens adaptés pour les formations dispensées TED : Mise en relation avec le référent handicap en vue de définir les adaptations possibles en fonction des formations à dispenser
6) Handicap Psychique		Contacter le référent handicap
7) Plurihandicap		Mise en relation avec le référent handicap en vue de définir les adaptations possibles en fonction des formations à dispenser
8) Polyhandicap		Mise en relation avec le référent handicap en vue de définir les adaptations possibles en fonction des formations à dispenser
9) Traumatismes Crâniens		Mise en relation avec le référent handicap en vue de définir les adaptations possibles en fonction des formations à dispenser
10) Maladies dégénératives		Mise en relation avec le référent handicap en vue de définir les adaptations possibles en fonction des formations à dispenser
11) Troubles Dys		Aide aux compléments des documents écrits Aide à la lecture des documents Mise en relation avec le référent handicap en vue de définir les adaptations possibles en fonction des formations à dispenser
12) Autres (préciser) Membre sectionné, analphabétisme, Barrière de la langue, etc...		Aide aux compléments des documents écrits Aide à la lecture des documents Traducteur accrédité verbal et écrit Traduction des documents supports de cour et documents type QCM pour examen final (Demande auprès de sociétés spécialisées) coût supplémentaire à la charge du stagiaire déficient

## NOTRE MOT DE FIN

Notre offre de formation dans les domaines de la sécurité et de l'apprentissage de la langue française est sans cesse renouvelée afin d'être systématiquement adaptée à la réalité du monde professionnel.

Toujours en lien avec les acteurs économique du territoire – des PME aux collectivités – nous élaborons et perfectionnons régulièrement nos modules pour répondre aux mieux aux attentes des apprenants et de nos partenaires.

Nous pouvons également compter sur une **équipe compétente et dynamique**, composée de formateurs et d'accompagnateurs portés par une vocation.

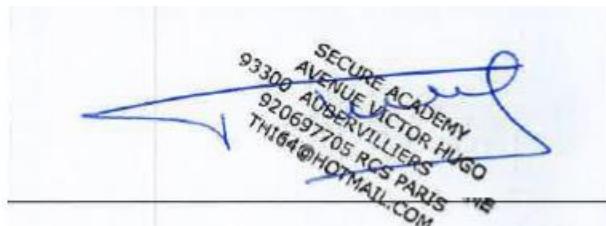
Grâce à leur accueil, leur écoute, leurs conseils mais surtout leur expérience, ils guident nos publics de façon adaptée.

Chez Secure Academy, notre engagement est de fournir un environnement d'apprentissage stimulant et sécurisé. Nous nous efforçons de garantir la réussite de nos apprenants, que ce soit à travers nos formations linguistiques ou professionnelles. **Votre succès est notre mission !**

En espérant vous compter bientôt parmi nos bénéficiaires.

Dirigeant de SECURE ACADEMY

Thierry TAIEB



# **Conditions Générales de Vente des Actions de Formation**

**CONDITIONS GENERALES** - Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes interventions et prestations de services assurées par notre centre de formation et, en particulier, celles relatives au conseil et à l'ingénierie dans le domaine de la formation. Le client signataire du présent contrat les accepte sans réserve.

## **Article 1 - Domaines d'intervention**

Notre centre de formation intervient, sur demande du client, sur tous les aspects relatifs à la formation.

Ces interventions peuvent, selon les cas, se limiter à un rôle de conseil dans les domaines ci-dessus ou à une mission d'assistance ou bien encore à la prise en charge directe de toute ou partie des opérations de formation que le client souhaite développer.

Dans les deux premiers cas, le rôle de notre centre est d'apporter au client, à partir de notre expérience dans le domaine de la formation, l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décisions ainsi que les conseils adaptés lui permettant de faciliter celle-ci.

Dans le dernier cas, notre centre prend en charge la bonne fin des opérations de formation externalisées selon les limites fixées par le cahier des charges.

## **Article 2 - Modalités d'intervention**

Notre centre apporte au client son savoir-faire spécifique dans le domaine de la formation, caractérisé notamment :

- par ses méthodes de travail ;
- par la qualification de son personnel ;
- par son expertise dans ce domaine et sa connaissance des obligations y afférentes.

Nos interventions s'articulent autour des principes suivants :

- désignation par notre centre de l'un de nos collaborateurs comme interlocuteur privilégié du client pour l'exécution des prestations confiées ;
- lors de la prise en charge d'une mission, si nécessaire, établissement d'un état des lieux permettant de définir précisément notre domaine d'intervention et les obligations respectives de notre académie et du client.

Notre centre n'est tenu à aucune autre prestation que celles offertes, qui font l'objet d'accords écrits et que le client a acceptés.

Notre centre s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution des prestations confiées.

Elle apprécie sous sa seule responsabilité les moyens techniques et humains à mettre en place.

Le client s'engage à mettre à notre disposition tous les documents et éléments d'information nécessaires à la bonne exécution des prestations.

D'une manière plus générale, il s'engage à prendre toutes les mesures de nature à permettre l'exécution des prestations dans les meilleures conditions.

La conclusion d'un contrat n'a pas pour effet d'accorder au client une quelconque exclusivité ; en conséquence, notre centre demeure libre de fournir des prestations identiques à d'autres personnes physiques ou morales y compris celles exerçant une activité similaire.

## **Article 3 - Durée du contrat**

La durée de nos interventions est à durée déterminée ou à durée indéterminée. Cette durée est fixée, pour chaque cas, par les conditions particulières.

Les conditions particulières définissent également, selon les cas :

- les modalités de résiliation des contrats à durée indéterminée (forme, délai de préavis...),
- le cas échéant, les modalités de reconduction des contrats à durée déterminée.

## **Article 4 - Prix et facturation**

Les prestations de notre centre sont facturées sur la base d'un prix forfaitaire fixé par les conditions particulières.

Ce prix s'entend hors taxes et hors frais annexes.

Il peut être révisé dans les conditions fixées par les conventions particulières.

Toute modification de l'objet ou de l'étendue de l'intervention de notre centre donne lieu à l'établissement d'un nouveau devis.

Sauf convention contraire, le règlement se fait par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture envoyée au client.

Le non-respect des conditions de paiement entraîne :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de paiement ou l'échéance prévue ;
- la suspension de l'exécution de notre prestation, jusqu'au règlement de la facture en souffrance, sans que cette suspension soit constitutive de résiliation du contrat que notre centre se réserve toutefois de demander, conformément aux dispositions de l'article 7 ci-après ;
- l'application d'une pénalité, conformément à la loi de transposition de la directive européenne n°2012-387 du 22 mars 2012, d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, prenant effet au lendemain de la date de paiement prévue sur la facture. Cette pénalité, fera l'objet de factures établies au prorata de la période de retard et au moins trimestriellement.
- conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement est fixé à 40 euros

## **Article 5 - Responsabilité, garantie**

Notre centre s'engage à apporter à l'exécution des prestations tous ses soins dans le respect des obligations fixées aux présentes conditions générales et dans le cahier des charges. Notre responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute de notre part.

Dans la mesure où le client démontrerait avoir subi un préjudice, notre académie ne pourrait être obligée à réparer le dommage, de quelque nature qu'il soit, que dans la double limite maximale suivante :

- le coût de la facturation afférente aux prestations en cause limitée à six mois de prestations.
- la couverture d'assurance responsabilité civile.

Pour déterminer cette limite de responsabilité, il est procédé, en tant que de besoin, à une ventilation du prix en fonction des prestations incriminées.

En aucun cas, la responsabilité de notre académie ne saurait être recherchée lorsqu'il y a :

- faute, négligence, omission ou défaillance du client ;
- force majeure, événements ou incidents indépendants de la volonté de notre centre tels que grèves, troubles sociaux, calamités publiques, incendies... ;
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel notre centre n'a aucun pouvoir de contrôle et de surveillance.

## **Article 6 – Confidentialité**

Notre centre s'engage à garder la plus grande confidentialité sur les informations ou documents qui seront portés à sa connaissance dans le cadre de l'exécution du contrat ainsi que sur les travaux qui résulteraient de leur traitement et s'interdit d'en faire tout usage autre que celui prévu au contrat.

Il s'engage à mettre les mêmes obligations à la charge de ses collaborateurs.

Toutefois, le client accepte d'être cité en référence pour les types d'opérations réalisées.

## **Article 7 - Clause de non sollicitation**

Pendant toute la durée du contrat et pendant un an suivant sa cessation, les parties s'interdisent d'embaucher, directement ou indirectement, aucun collaborateur de l'autre partie, sauf accord préalablement écrit entre elles.

La partie qui contreviendrait à cette interdiction devra verser à l'autre partie une indemnité fixée forfaitairement à six mois d'appointements bruts perçus par le collaborateur au moment de son départ calculés en moyenne sur les douze derniers mois ou sur l'ensemble de la période si celle-ci a été inférieure à douze mois.

## **Article 8 – Résiliation**

**8.1** Toute décision du client de ne pas donner suite à une mission dans le délai d'un mois avant la date prévue au contrat de début de mission rend de plein droit le client redevable d'une indemnité forfaitaire destinée à compenser les frais engagés par notre Société au titre de la phase préparatoire de la mission et égale à 25 % du prix hors taxes de notre intervention (totale si la durée est déterminée et limitée à six mois dans le cas contraire).

**8.2** En cas d'inexécution partielle ou totale par l'une ou l'autre des parties de ses obligations contractuelles, le contrat est résilié de plein droit dans un délai de quinze jours suivant la notification d'une mise en demeure restée sans effet. Cette mise en demeure est adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute renonciation à invoquer la violation d'une clause quelconque, soit des présentes conditions générales, soit des conditions particulières, ne pourra être interprétée comme une novation du contrat.

En conséquence, elle ne pourra constituer une renonciation à invoquer les violations antérieures, simultanées ou postérieures de la même clause ou d'autres clauses, à moins que cette renonciation ne soit exprimée par écrit.

**8.3** Dans le cas où notre centre serait temporairement empêché d'exécuter sa prestation (ou une partie de sa prestation), elle en informe le client dans les meilleurs délais et convient avec lui des éventuelles mesures compensatoires.

### **8.4 Politique de remboursement au prorata**

En cas de résiliation anticipée du contrat ou de l'abonnement, le Client pourra bénéficier d'un remboursement calculé au prorata temporis des sommes déjà versées et des services effectivement consommés à la date de la résiliation.

Le remboursement sera déterminé selon la formule suivante :

Montant remboursé = (Montant total payé - Montant correspondant à la période déjà consommée).

## **Article 9 - Attribution de juridiction**

Tout différend pouvant survenir sur l'interprétation ou l'exécution du contrat et qui n'aura pu faire l'objet d'une solution amiable entre les parties sera soumis au Tribunal d'Instance de Bobigny, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.